

Protection sociale

L'U2P appelle à lancer une concertation paritaire sur la réforme du financement de la protection sociale

Page 2

International

Hausse des droits de douane : la guerre commerciale déclarée par les Etats-Unis impactera l'ensemble du tissu économique

Page 2

Représentativité patronale

L'U2P dénonce un manque total de crédibilité et de transparence

Page 3

Conjoncture

Repli de l'emploi salarié dans les entreprises de proximité

Page 3

U2P

Les Brèves, l'Agenda

Page 4

@U2P_france

U2P - Union des entreprises de proximité

U2P_france

U2P

Abonnez-vous aux actualités de l'U2P sur u2p-france.fr, rubrique « Recevez l'actualité de l'U2P »

Simplification de la vie économique : les priorités défendues par l'U2P

L'examen du projet de loi de simplification de la vie économique en séance publique à l'Assemblée nationale s'est interrompu le 11 avril dernier avant de reprendre les 29 et 30 avril prochains.

L'U2P a accueilli favorablement la préservation des CESER, compte tenu de leur rôle dans l'animation du dialogue territorial et l'expression de la société civile. En revanche, l'U2P déplore la suppression d'une disposition que les députés avaient votée en Commission spéciale à la demande de l'U2P visant à reculer d'un an le calendrier de mise en place de la facturation électronique. L'obligation d'être en capacité de recevoir des factures électroniques s'appliquerait donc pour l'ensemble des entreprises dès le 1er septembre 2026. Quant à l'obligation pour les petites et moyennes entreprises, et les TPE, d'émettre des factures dématérialisées, elle s'appliquerait au 1er septembre 2027 en dépit des difficultés d'application dues aux délais réduits, en particulier pour les petites entreprises. Difficultés que l'U2P avait soulignées dans sa communication auprès des députés. L'U2P poursuivra son action auprès des membres de la future Commission mixte paritaire pour rappeler que l'État s'était engagé initialement à mettre gratuitement à disposition des entreprises une plateforme publique de facturation et que celle-ci constituait un levier essentiel d'acceptabilité de la réforme pour les plus



petites entreprises. L'État est tenu sur ses engagements sans qu'aucune évaluation sérieuse ni chiffrée de l'impact de cette absence de solution publique n'ait été menée. De plus, l'offre, très éclatée au vu du nombre de plateformes, est peu lisible et l'interopérabilité n'est pas garantie. Les autres priorités de l'U2P sur ce projet de loi seront débattues par les députés à la reprise des débats fin avril. Il s'agit d'abord de l'article 6 visant à supprimer l'obligation d'information préalable des salariés en cas de cession d'entreprise. Cette obligation, pensée initialement pour favoriser la reprise par les salariés, représente en réalité une contrainte lourde et inadaptée aux réalités des très petites entreprises. Son maintien serait contraire à l'objectif de simplification visé par le projet de loi. L'U2P appelle enfin à réintégrer

l'article 27, instaurant un test TPE-PME systématique lors de la création ou de la révision de toute réglementation. Ce test permettrait de mesurer l'impact des normes sur les petites entreprises et de limiter les effets de seuils, souvent pénalisants. Retirer cet article reviendrait à nier les besoins spécifiques des TPE et PME et à affaiblir la logique même du texte. Pour une simplification réellement adaptée aux entreprises de proximité, l'U2P invite les parlementaires à se mobiliser en faveur de ces trois priorités, qui traduisent les besoins concrets des entreprises de proximité. C'est en tenant compte de leurs spécificités que le projet de loi pourra réellement répondre à l'objectif de simplification administrative et réglementaire. L'U2P reste pleinement mobilisée pour échanger avec l'ensemble des acteurs concernés. ●

L'U2P appelle à lancer une concertation paritaire sur la réforme du financement de la protection sociale

Alors que la Cour des Comptes a remis à la délégation paritaire permanente sur les retraites un rapport sur « l'impact du système de retraite sur la compétitivité et l'emploi », l'U2P a tenu à rappeler ses convictions.



La nécessité de mettre fin aux déficits des comptes sociaux interdit de remettre en cause l'âge légal de départ à la retraite à 64 ans. Continuer à faire croire qu'il y a une voie de passage sur ce point est une

tromperie. C'est le motif qui a conduit l'U2P à quitter la délégation paritaire permanente. Aucune amélioration du système de retraites n'est envisageable sans rétablir préalablement l'équilibre des

régimes sociaux et en particulier de l'assurance retraite. C'est la condition sine qua non, pour pouvoir ensuite se pencher sur une amélioration de la retraite des femmes, ou sur un départ anticipé des salariés et travailleurs indépendants qui auront subi une forme d'usure professionnelle. En parallèle, il convient de mener la mère des réformes, celle du financement de notre protection sociale, en vue d'améliorer le pouvoir d'achat des actifs par rapport aux inactifs. Ainsi l'U2P propose d'engager une véritable concertation paritaire dédiée à la réforme du financement de la protection sociale. Dans cette perspective, l'U2P

appelle à sortir des postures idéologiques et à bâtir un nouveau pacte social fondé sur l'équité, la responsabilité et l'adaptation de notre modèle aux réalités économiques contemporaines. L'objectif est double : garantir la pérennité de notre système social tout en soutenant l'activité économique et la compétitivité des entreprises. Le président de l'U2P, Michel Picon, a ajouté « *N'ayons pas peur de faire un choix de société clair et de rétablir une solidarité inter-générationnelle, en réévaluant la contribution des pensionnés, des rentiers et des héritiers, avec une fiscalité mieux ciblée, au profit de ceux qui travaillent.* » ●

Hausse des droits de douane : la guerre commerciale déclarée par les Etats-Unis menace l'ensemble du tissu économique

Face au déferlement de nouveaux droits de douane imposés par les Etats-Unis, et en dépit d'une reculade du Président Trump, l'U2P a tenu à rappeler que les impacts de cette crise ne se limiteront pas aux secteurs économiques et aux catégories d'entreprises les plus exportatrices.

Bien que reportée de trois mois, la menace américaine d'appliquer de nouveaux droits de douane est venue rajouter de l'inquiétude à l'incertitude ambiante, incitant les Français à reporter leurs décisions d'achat ou leurs commandes. Ainsi, la guerre commerciale déclarée par les Etats-Unis aura des répercussions importantes sur les entreprises de l'hexagone et notamment sur les entreprises de proximité en infligeant un nouveau coup de frein à la consommation de biens et de services. Dans ce

contexte l'U2P a salué la mobilisation des autorités nationales et européennes afin de trouver une réplique adaptée à la situation et les a invitées à ne surtout pas négliger le sort des petites et moyennes entreprises. Au-delà de l'impact immédiat des hausses des droits de douane sur les activités exportatrices, tout le tissu économique va être soumis à des effets collatéraux, ce qui nécessite une concertation constante avec les organisations représentatives. De même, les entreprises sous-traitantes de



l'industrie, de l'aéronautique ou du luxe, vont être concernées. De petite taille, elles seront rapidement fragilisées dans leur trésorerie et ne

seront pas en mesure d'explorer de nouveaux marchés, alors que les grandes entreprises auront la capacité à résister aux turbulences. ●

Représentativité patronale : l'U2P dénonce un manque total de crédibilité et de transparence

Les résultats de la mesure de la représentativité patronale présentés le 8 avril dernier lors de la réunion du Haut conseil du dialogue social - HCDS - confirment la progression du nombre d'entreprises adhérentes à l'U2P et renforcent sa légitimité à représenter les artisans, les commerçants de proximité, les professionnels libéraux, et au-delà, l'ensemble des petites entreprises.



Avec un total de 221.772 entreprises, l'U2P enregistre près de 10% d'adhésions supplémentaires par rapport à la précédente mesure en 2021. Ces résultats sont à mettre à l'actif des 4 confédérations membres fondateurs (CAPEB, CGAD, CNAMS, UNAPL), de la confédération membre associé (CNATP) et des 125 organisations nationales affiliées, qui ont fait le choix d'être représentées et accompagnées par l'U2P au niveau interprofessionnel. Pour l'U2P il s'agit d'un encouragement à poursuivre et amplifier son action auprès des gouvernements

successifs, des forces politiques, des partenaires sociaux et des décideurs économiques, afin que les grandes orientations économiques et sociales répondent davantage aux priorités des TPE et des PME, à l'instar du test TPE-PME que l'U2P défend actuellement dans le cadre de la loi de simplification de la vie économique. Rappelons en effet que 98% des entreprises françaises ont moins de 50 salariés et 92% moins de 11 salariés. En revanche, l'U2P a dénoncé un manque total de crédibilité et de transparence. En effet, au

vu des résultats, les entreprises adhérentes aux trois organisations patronales interprofessionnelles -U2P, MEDEF, CPME- emploieraient la totalité des salariés des entreprises du secteur privé marchand (hors agriculture et économie sociale). Or, les trois organisations ne rassemblent au total qu'un tiers des entreprises qui emploient au moins un salarié. L'incohérence de ces chiffres, jette le discrédit sur les règles de comptabilisation des entreprises adhérentes et de leurs salariés. C'est pourquoi l'U2P conteste la validité des résultats et examinera prochainement toutes les voies de recours envisageables. Par ailleurs, en dépit du fait que l'U2P fédère 36% des entreprises adhérentes, son influence et sa capacité à s'opposer à des accords collectifs demeureront totalement sous-évaluées. C'est la conséquence d'un mode de calcul de la représentativité patronale erroné qui minimise le nombre d'entreprises

adhérentes par rapport au nombre de salariés de ces entreprises. L'enjeu est crucial pour toutes les TPE et PME de France qui se voient marginalisées par rapport aux grands groupes. C'est pourquoi l'U2P va reprendre son combat en faveur d'une représentativité patronale plus juste, avec 5 propositions législatives d'évolution à la clé : <https://urlr.me/gjZAN2>. Le Président de l'U2P, Michel Picon, a ajouté : « Je tiens à remercier les organisations professionnelles qui font confiance à l'U2P pour les accompagner dans leurs revendications et pour défendre les valeurs spécifiques aux petites entreprises. Nous ne laisserons pas l'industrie, les grands donneurs d'ordre et la grande distribution imposer leurs règles aux TPE de France. Nous convaincrons la représentation nationale de rééquilibrer le système actuel de mesure de l'audience des organisations patronales afin que les petites entreprises soient enfin représentées à la hauteur de leur poids dans l'économie française. » ●

Repli de l'emploi salarié dans les entreprises de proximité

La note de conjoncture sur l'emploi salarié a été actualisée d'après les données transmises par la Caisse nationale des URSSAF. Elle dresse un état des lieux précis de l'évolution de l'emploi dans les secteurs de proximité – artisanat, commerce et professions libérales.

L'année 2024 s'est achevée dans la continuité des tendances observées au cours des sept trimestres précédents. L'emploi salarié dans les entreprises de proximité enregistre un recul de 1,1 % par rapport à la fin de l'année 2023, confirmant un cycle de baisse amorcé depuis deux ans. Cette diminution contraste avec celle observée

dans l'ensemble du secteur privé, où le repli reste plus limité, à hauteur de -0,1 % sur la même période. Au total, ce sont près de 40 000 postes qui ont été supprimés au sein des entreprises de proximité. Les deux tiers de ces pertes concernent les entreprises artisanales du bâtiment et des travaux publics (BTP), particulièrement

exposées aux aléas économiques et conjoncturels récents. Malgré ce recul, le niveau d'emploi salarié dans les entreprises de proximité demeure nettement supérieur à celui de fin 2018, avec un solde toujours positif de près de 300 000 emplois créés sur les six dernières années. Ce constat témoigne de la résilience du tissu

entrepreneurial de proximité, qui continue de jouer un rôle essentiel dans l'économie et l'emploi local. Les données détaillées sont disponibles sur le site de l'U2P ainsi que sur le site de l'ISM (Institut supérieur des métiers) via le lien suivant : <https://shorturl.at/2Ddaw> ●



Les Brèves

Une plateforme pour accompagner les TPE-PME dans leur transition écologique.

Lancée en 2023 par l'ADEME et les organisations professionnelles, la plateforme « Transition écologique des entreprises » vise à faciliter l'engagement des PME dans une démarche écologique. Guichet unique, elle centralise l'accès aux aides publiques (nationales, régionales, locales) et propose des ressources concrètes : exemples d'actions, aides financières, accompagnement personnalisé, etc. En saisissant leur SIRET, les entreprises accèdent à des dispositifs adaptés à leur profil. Fruit d'un partenariat entre l'ADEME, la DGE, le CGDD, le MEDEF, la CPME et l'U2P, la plateforme évolue grâce aux retours des acteurs économiques pour mieux répondre aux besoins des entreprises face aux enjeux environnementaux. Pour en savoir plus : <https://mission-transition-ecologique.beta.gouv.fr/>.

Michel Picon, Président de l'U2P, défend les PME auprès des différentes personnalités politiques.

Michel Picon a rencontré notamment Olivier Rietmann et Louis Margueritte le 9 avril dernier (voir le calendrier ci-contre) et Gabriel Attal, Président du groupe Ensemble pour la République, le 15 avril. Ces rencontres ont été l'occasion d'échanger sur le positionnement de l'U2P sur différents points d'actualité afin de défendre les TPE et PME. Les sujets d'échanges ont été variés : projet de loi de simplification de la vie économique, réforme de la franchise en base de TVA, hausse des droits de douane, chiffres de la représentativité patronale, situation économique des entreprises et son impact sur l'emploi (renforcer l'emploi dans les entreprises de proximité, agir pour l'emploi des jeunes grâce à l'apprentissage, améliorer

l'emploi des seniors, diminuer le coût du travail pour rapprocher le salaire net du salaire brut, prévenir les défaillances d'entreprises, soutenir la transmission d'entreprise). La réforme des retraites a également été un sujet de discussion, tout comme la préparation des lois de finances et de financement de la Sécurité sociale pour 2026. L'U2P poursuit ses actions pour une meilleure prise en compte des besoins des entreprises de proximité.

L'U2P a participé au comité d'alerte du budget 2025, invitée par le Premier ministre.

François Bayrou a réuni plusieurs ministres, parlementaires, représentants d'organismes de sécurité sociale et représentants patronaux et syndicaux afin de réaliser un bilan et échanger sur l'état des finances publiques. Il a annoncé l'intention du gouvernement d'accélérer le calendrier d'élaboration du budget 2026, dans le but de rassembler l'ensemble des contributions et suggestions dès que possible. Dès lors, le 6 mai se tiendra une conférence des territoires pour partager le diagnostic de la santé financière des collectivités afin de bâtir ensemble une stratégie pluriannuelle adaptée de participation au redressement. Une présentation des conclusions de la démarche de refondation de l'action publique sera effectuée. En juin, à l'issue de la concertation sur les retraites, de nouveaux chantiers s'ouvriront avec les partenaires sociaux pour les 80 ans de la sécurité sociale. Un second comité d'alerte aura également lieu dans le but de présenter les grandes orientations et les choix majeurs avant les vacances d'été, soit avant le 14 juillet. L'examen du budget par le Parlement restera toutefois prévu à l'automne, comme chaque année. ●

L'Agenda

31 mars

Participation du Président, Michel Picon, à la Coupe du Monde de la Boucherie 2025.

Participation du Secrétaire général de l'U2P au webinaire co-organisé avec l'INPI dédié au Guichet Unique des Formalités d'Entreprises.

2 avril

Audition à l'Assemblée nationale du Président et du Secrétaire général de l'U2P sur les défaillances des pouvoirs publics face à la multiplication des plans de licenciements.

3 avril

Conseil exécutif de l'U2P.

Remise des insignes de chevalier de l'Ordre national du mérite à Christophe Sans, Président sortant de l'UNAPL, désormais Président de l'U2P Île-de-France, par le Président de l'U2P.

7 avril

Participation de Louis Masson, Président de l'U2P AURA, représentant l'U2P nationale, à la cérémonie de remise des prix du Label national « Commerce et Artisanat dans la Ville ».

9 avril

Echange du Président et du Secrétaire général de l'U2P avec Louis Margueritte, Directeur adjoint de cabinet du Premier Ministre.

Echange du Président et du Secrétaire général de l'U2P avec Olivier Rietmann, Président de la Délégation sénatoriale aux entreprises.

Participation du Président de l'U2P à la réunion « Point d'étape de la hausse des droits de douane américains ».

14 avril

Participation de Laurent Munerot, Vice-Président de l'U2P, à une rencontre avec l'Inspection générale des affaires sociales (IGAS) dans le cadre de la mission de contrôle des onze OPCO.

Participation du Président et du Secrétaire général de l'U2P au premier Conseil des entreprises.

Sur les réseaux sociaux

40 milliards d'économies pour le budget 2026 : "L'Etat est suradministré, il faut s'attaquer à ce sujet" Michel Picon, président de l'Union des entreprises de proximité (U2P), invité de @c_landreau dans #RTLMatin.

@U2P_france — X (ex-Twitter) — 15 avril 2025



La Brève est éditée par l'Union des entreprises de proximité (association loi 1901) | Date de parution : 15 avril 2025

Siège social : 53, rue Ampère 75017 Paris | Tél. : 01 47 63 31 31 | u2p@u2p-france.fr | u2p-france.fr

Directeur de la publication : Michel Picon | Responsable de la rédaction : Pierre Burban

Impression : Sprint, 99-101, avenue Louis Roche CS 30072 - 92622 Gennevilliers | ISSN 2268-5278 (en ligne) | ISSN 2554-5221 (imprimé)

CAPEB

Confédération de l'Artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiment

CGAD

Confédération Générale de l'Alimentation en Détail

CNAMS

Confédération Nationale de l'Artisanat des Métiers et des Services

UNAPL

Union Nationale des Professions Libérales

CNATP

Chambre Nationale des Artisans des Travaux Publics et du Paysage